

CONSEIL D'ADMINISTRATION **ORDRE DU JOUR**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE N°9 DU 17 JUILLET 2024, À 12 H 10
VIA LA PLATEFORME TEAMS

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PROCÈS-VERBAL
5. PÉRIODE DE QUESTIONS – PUBLIC PRÉSENT
6. DOSSIERS DIRECTION GÉNÉRALE
7. CORRESPONDANCE
8. FINANCES
 - 8.4 REGLÈMENT D'EMPRUNT
 - 8.4.1 Demande de financement temporaire à Desjardins en lien avec le règlement d'emprunt R24**
9. INFRASTRUCTURES
10. RÉGLEMENTS
11. DEMANDES DES DÉLÉGUÉS
12. AFFAIRES NOUVELLES
13. LEVÉE DE L'ATELIER

PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Judi le 22 août 2024 à 12h30 (atelier) / 14h30 (conseil d'administration)

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE DE VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS ET DE SHERBROOKE

AVIS DE CONVOCATION

Le 15 juillet 2024,

Madame Christelle Lefèvre, déléguée
Ville de Sherbrooke

Madame, Catherine Boileau, délégué
Ville de Sherbrooke

Monsieur Claude Charron, délégué
Ville de Sherbrooke

Madame Joanie Bellerose, déléguée substitut
Ville de Sherbrooke

Monsieur Robert Roy, délégué
MRC du Haut-Saint-François

Monsieur Denis Savage, délégué
MRC du Haut-Saint-François

Madame Nathalie Bresse, déléguée
MRC du Haut-Saint-François

Monsieur Eugène Gagné, délégué substitut
MRC du Haut-Saint-François

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convoquer à une assemblée du conseil d'administration de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke.

Cette assemblée extraordinaire aura lieu **le mercredi 17 juillet 2024 à 12h00** via la plateforme Teams. L'ordre du jour et les documents pertinents sont joints à la présente.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Robert Roy
Président

Objet : Valoris — Demande de financement temporaire à Desjardins en lien avec le règlement d'emprunt R24.

Sommaire du dossier

Mise en contexte

La construction de la cellule 7 et des infrastructures connexes a été réalisée par l'entrepreneur T.G.C. via l'adjudication d'un contrat de 8,3 M\$ approuvé par le conseil d'administration lors de la séance du 22 décembre 2022 (résolution 2022-12-22-1126). L'aménagement de la cellule 7 a été terminé à temps pour que l'enfouissement des déchets y soit débuté à la fin du mois de juin 2023, juste après la fin de l'autorisation d'enfouissement de la cellule 6. Les travaux connexes ont aussi été exécutés pendant l'année 2023 et l'année 2024. Le financement de la construction de la cellule 7 et des travaux connexes est prévu par le règlement d'emprunt R24 (maintenant R24-1), dont les fonds seront disponibles via le MAMH au plus tard vers la mi-septembre 2024. Le contrat avec T.G.C. a été entièrement payé par les fonds propres de Valoris, soient le fonds de roulement et les surplus accumulés des dernières années. En raison de certains retards dans le paiement des comptes par quelques clients, le paiement de la nouvelle torchère et le support des dépenses pour les services d'ingénieries pour la conception de l'usine de traitement des eaux, l'encaisse de Valoris risque d'être déficitaire dans les prochains mois.

Analyse

Notre banquier, Desjardins, est disposé à nous accorder un prêt temporaire aux conditions suivantes :

- Pour l'émission du financement lié au **règlement d'emprunt R24** Desjardins exige les documents suivants :
 - Copie du règlement d'emprunt;
 - La lettre d'approbation du règlement d'emprunt par le MAMH;
 - Une résolution d'emprunt signé par deux signataires autorisés.

Avec la fourniture de ces documents, Desjardins pourra libérer un financement temporaire dans les 15 jours suivants. L'emprunt temporaire sera remboursé au moment du décaissement du règlement d'emprunt R24-1.

Impact financier

Aucune implication financière :

Prévu au budget : le paiement d'intérêts est prévu au budget

Non prévu au budget :

Recommandations

ATTENDU QUE la construction de la cellule 7 et des infrastructures connexes était nécessaire afin que la Régie puisse poursuivre ses activités;

ATTENDU QUE cette construction nécessitait un investissement de 8,3 M\$ supporté par le règlement d'emprunt 24-1;

ATTENDU QUE le processus d'approbation et l'émission des fonds de règlement d'emprunt R24-1 connaissent un certain retard;

ATTENDU QUE la construction de la cellule 7 et les infrastructures connexes ont été payées par les fonds propres de Valoris;

ATTENDU QUE l'utilisation des fonds propres risque de causer un déficit de liquidité aux mois de juillet et d'août 2024;

IL EST RÉSOLU : que la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du haut-Saint-François et de Sherbrooke (Valoris) demande à la Caisse Desjardins du Haut-Saint-François, l'émission d'un financement temporaire au montant de 6 650 000 \$ lié au règlement d'emprunt #24, et d'autoriser le président du conseil d'administration, Robert Roy et le directeur général et secrétaire-trésorier, Jean-Jacques Caron, à signer le contrat et tous les documents nécessaires afin de le conclure.

Préparé par : Jean-Jacques Caron, directeur général et secrétaire-trésorier

Date : 15 juillet 2024